

**COMPTE RENDU**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Mardi 03 mai 2022**

Date de convocation : 29 avril 2022

Date d'affichage : 29 avril 2022

Nombre de conseillers

Elus : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le mardi trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Étaient présents : M. Marchand M. Jouanny, Mme Blanchet, Mme Brebion, M. Toreau, M. Dutertre, Mme Duluard, M. Lehoux, M. Lefranc, Mme Fratter, M. Suire, Mme Roux

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Pasquet  
M. Laloue, pouvoir donné à Mme Blanchet

Absents :

Secrétaire de séance : M. Lehoux

Réunion du 04 avril 2022 : Pas de remarques

**ORDRE DU JOUR :**

- Téléphonie
- Maison des associations : honoraires avocat
- Terrain de foot – vestiaires : Étude de sol
- Cimetière : Aménagement des allées
- API : Actualisation tarifaire exceptionnelle

**TELEPHONIE -INTERNET**

Présentation des propositions financières des opérateurs pour passage en IP concernant les bâtiments communaux suivants : Mairie, Bibliothèque, Service technique, maison des associations, salle Gaston LANGEVIN, Ecole.

<b>Opérateurs</b>	<b>Abonnement et communications HT</b>	<b>ACHAT MATERIEL</b>
ORANGE	512.55	5 857.00
CONNECT SERVICES	482.00	500.00
VISTANDCOM	532.80	5 708.00
SARTHE FIBRE	318.80	2 150.00

Connect service met à disposition le matériel  
Sarthe Fibre répond aux besoins de la collectivité

Achat matériel : standard mairie et téléphones  
Engagement pour 3 ans  
Ecole : pas de branchement à la fibre mais déploiement en prévision  
Restaurant scolaire : la société API prend en charge le forfait internet

Il est proposé de retenir l'opérateur SARTHE FIBRE

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

A L'unanimité le Conseil Municipal accepte la proposition financière de SARTHE FIBRE

## **STORES**

### **Maison des Associations**

#### **Requête auprès du Tribunal administratif**

Les stores ont été posés par l'entreprise BOURNEUF.

PV de réception des travaux en date du 28 juillet 2020 mais les stores n'ont jamais bien fonctionné et l'entreprise est intervenue à de nombreuses reprises cherchant des solutions.

M. le Maire a été reçu le 06 avril 2022 par Maître David SIMON, avocat pour lui exposer la situation. Le cabinet d'Architecte Atelier 2a et l'entreprise Bourneuf ont été informé de sa démarche.

Maître Simon a confirmé qu'il convient d'engager la procédure impérativement avant le 28 juillet 2022 pour interrompre ce qui constitue un délai de forclusion. Seule la requête devant le tribunal Administratif est de nature à interrompre ce type de délai.

Proposition d'honoraires :

- Requête devant le tribunal administratif : 1500 € HT
- Assistance aux opérations d'expertise judiciaire : 600 € HT par réunion outre les frais de déplacement au barème kilométrique (0.75 € /km)
- Temps passé en cabinet pour le suivi des opérations d'expertise judiciaire : 220 € HT/ h

L'entreprise BOURNEUF est intervenue les 14 et 21 avril 2022 pour la remise en place des stores manquants et le réglage. A ce jour les stores fonctionnent mais il est préférable malgré tout de déposer cette requête.

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

A L'unanimité le Conseil Municipal accepte les honoraires de Maître SIMON et autorise M. le Maire à signer la convention.

## **VESTIAIRES ET TERRAIN DE FOOT**

### **ETUDE DE SOL**

Deux propositions financières d'entreprises locales :

**GINGER** :                      Hors option :                      8 250 € HT soit 9 900 TTC

	Avec option :	11 550 € HT soit 13 860 € TTC
<b>FONDASOL :</b>	Hors option :	6 730 € HT soit 8 076 € TTC
	Avec option :	9 130 € HT soit 10 956 € TTC

Cette étude de sol est obligatoire. Les propositions ont été analysées par le bureau d'étude Paysages Concept en charge du projet du terrain de foot.

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

A L'unanimité le Conseil Municipal retient la proposition de FONDASOL et autorise M. le Maire à signer le devis.

.....

**Point sur le dossier** à la suite de la réunion du lundi 02 mai avec le cabinet d'architecte PHARO et les cabinets d'études PAYSAGE CONCEPT et BIG.

Terrain de foot : Estimation CAUE : 710 000 €

Par suite des premiers travaux du cabinet BIG : approche financière x 2. Estimation à analyser et revoir

Vestiaire : à la suite de compléments de relevé topographiques, les esquisses de février 2022 sont à revoir. Prochaine réunion avec club de foot et commission programmée le mercredi 08 juin 2022, 18h.

En parallèle, les subventions espérées ne seront pas aussi importantes que prévues, il sera donc nécessaire d'en trouver de nouvelles.

Est-il vraiment indispensable de prévoir un projet pour un classement en catégorie 4 ?

- Le but du club était créer un partenariat avec le district
- Accueillir des matches en R1

### CIMETIERE

**Travaux d'aménagement des allées du cimetière** : le conseil décide de faire appel à un bureau d'étude. Une consultation sera lancée.

Des renseignements seront pris auprès de la commune d'Yvré l'évêque qui a terminé ses travaux.

### API Restauration

M. le Maire informe le conseil de l'actualisation tarifaire exceptionnelle de la société API : 7% à partir du mois de mai 2022.

Cette actualisation est dû à la forte hausse des produits alimentaires et se fera indépendamment de la date anniversaire du marché.

TARIF au 1 <sup>er</sup> mai :	Repas maternelle :	2.97 € HT soit 3.13 € TTC
	Repas primaire :	3.19 € HT soit 3.37 € TTC
	Repas adulte :	3.40 € HT soit 3.59 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 13

A L'unanimité le Conseil Municipal accepte cette actualisation.

Le conseil décide de ne pas répercuter cette hausse sur les tarifs aux familles pour le reste de l'année scolaire. Comme chaque année les tarifs seront revus en juillet pour septembre 2022.

Il est proposé de préparer un Flyer d'information destiné aux familles. M. le Maire demande à la commission communication de se charger de la rédaction du document.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- 1) **ELECTIONS Législatives du 12 et 19 juin 2022** : composition des bureaux de vote  
Proposition d'achat de 5 panneaux : le conseil donne son accord pour un montant de 845 € HT
- 2) **Vidéoprotection** : Installation des caméras en cours. Mise en service prochainement
- 3) **Fête de la musique** : Programmation complète. Prochaine réunion prévue le 24 mai 2022 – 18h pour faire le point sur l'organisation.
- 4) **Bibliothèque** : Par suite de l'arrêt maladie de Sylvie qui risque de se prolonger, il est proposé de recruter une personne sur un CDD de 16h /semaine. 2 personnes ont été reçues.  
Livraison de la verrière semaine 22 ou 23
- 5) **SYNDICAT du Bocage- commission communication** : le SIVOM n'a pas renouvelé son contrat CITYALL puisque double utilisation avec les communes.  
**Site internet** : Projet de changer d'hébergeur pour un hébergeur local (Vincent MEUNIER). Un essai de faisabilité a été effectué en ce sens à partir d'une copie de l'existant.  
Ce projet permettrait aux communes d'être plus autonomes. Il n'y aurait donc plus de mutualisation entre les différentes communes. Chaque commune pourrait choisir de garder les informations qu'elle souhaite.  
Le Syndicat du Bocage, Saint Georges, Fay et Trangé sont d'accord pour le changement  
Chaufour a renouvelé le contrat avec Atmosphère  
Pruillé a son propre site internet
- 6) **Cérémonie du 08 mai** : 9h30 dépôt de Gerbe, 10h30 cérémonie religieuse à Rouillon
- 7) **Marché** : A ce jour plus aucun intervenant dû au manque de fréquentation. Il est donc proposé de préparer un questionnaire qui sera déposé dans les boîtes aux lettres.

La séance est levée à 23h15